

Décision

Générale

colonial

Décision n° 615 09/06/1950

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

TEXTE INTÉGRAL

Moussa Omar, commis 11e échelon du service de la sûreté, est reclassé et admis au 14e échelon du cadre local du personnel autochtone de la sûreté, pour compter du 1er janvier 1950. L'intéressé conservera à cette date un reliquat d'ancienneté de 6 mois et 25 jours au titre de rappel pour service militaire.